

Appel d'urgences 144 : Et Neuchâtel... ?

Depuis janvier 2012, le canton du Jura dispose de sa propre centrale téléphonique d'urgences 144 qui permet la centralisation de tous les appels sanitaires. Ce service est regroupé au centre A16 à Delémont et occupe 8 personnes. Il donne entière satisfaction. A l'époque de la réflexion, des contacts avaient été pris notamment avec le canton de Neuchâtel pour qu'il puisse profiter de ce service et de nos installations.

Cette solution aurait permis de diluer les coûts entre les deux cantons.

Cependant, le Conseil d'Etat neuchâtelois a prévu de centraliser tous les appels sanitaires à la fondation Urgences santé du canton de Vaud, autrement dit à la centrale cantonale basée à Lausanne, qui engagerait du personnel pour répondre à la demande neuchâteloise.

Dans le contexte d'une collaboration dans plusieurs domaines entre les cantons de Neuchâtel et du Jura, le choix du Conseil d'Etat neuchâtelois peut surprendre.

Face à ce constat, il est demandé au Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- Pourquoi le Conseil d'Etat neuchâtelois n'a pas privilégié la collaboration dans le domaine de la centralisation des appels sanitaires (appels 144) avec le canton du Jura ?
- Quelles sont les raisons principales qui ont conduit Neuchâtel à ne pas collaborer dans ce domaine avec le Canton du Jura ?
- Le Gouvernement n'a-t-il pas l'impression que la collaboration avec le canton de Neuchâtel va dans un seul sens ?

Delémont, le 30 janvier 2013

Pour le groupe PDC-JDC

Yves Gioin

Yves Gioin

H-Fr. Chenat

J. Chappo

J. Chappo

J. Chappo

J. Chappo

J. Chappo

J. Chappo